

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 3

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

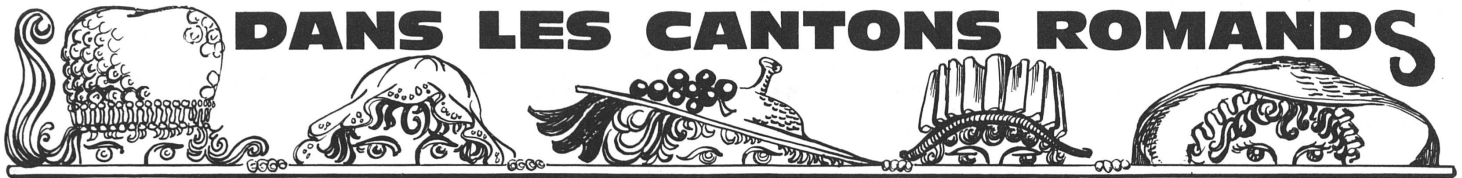
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



GENÈVE

Dix ans de suffrage féminin

« Depuis que les hommes ont eu la faiblesse de leur apprendre à lire et à écrire, les femmes s'intéressent à la politique. » Telles étaient les paroles d'un soi-disant humoriste évoqué par Me Kammacher, ancienne présidente de l'Association genevoise pour le suffrage féminin.

L'Association était réunie, en ce lundi 2 mars, pour fêter dix ans de droits politiques aux femmes dans le canton de Genève. Mme Lise Girardin, conseillère municipale, personnifiait une de nos victoires.

La boutade rappelée ci-dessus s'inscrivait dans un historique brossé par Mlle Kammacher qui a vécu les heures difficiles ou heureuses de la défense des droits féminins. La conférencière avoua : « C'est avec joie, soulagement et sentiment de libération que notre mouvement a accueilli la décision genevoise de 1960 ».

Après avoir évoqué un passé long et rocaillieux, en compagnie également de Mme Choisy, ancienne présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, on aborda l'avenir avec Mme G. Girard, actuelle présidente centrale suisse. Bien que le message du Conseil fédéral pour l'introduction du suffrage féminin sur le plan national lui ait paru décevant et faible par rapport au précédent de 1957, Mme Girard est optimiste. D'autant que les jeunes entrent en force dans le jeu : voir notre article en page 1.

La parole fut ensuite donnée à notre plus jeune « députée », Yvette Clerc, qui, avec sa fougue spirituelle, fit quelques remarques personnelles et termina son exposé en citant des chiffres optimistes : à l'Université de Genève, les filles obtiennent toujours plus de diplômes. Elles commencent à aborder sérieusement les voies scientifiques, après avoir rattrapé en nombre les garçons au niveau des maturités.

A la fin de cette assemblée, une pensée reconnaissante a été adressée à la mémoire d'Emilie Gourd, féministe genevoise de toute première heure, fondatrice du « Mouvement féministe ».

Marie-José Fournier.

LES FEMMES QUI TRAVAILLENT

Nous lisons dans « Le Courrier » : En 1960, le taux d'emploi féminin dans le canton de Genève n'avait pas encore égalé celui de 1920, qui était alors très élevé. Le taux d'activité global des femmes de 15 à 65 ans résidant dans le canton stagne aux alentours de 50 %, avec des oscillations de plus ou moins 5 %, selon les périodes.

En ce qui concerne leur répartition dans les différents secteurs d'activité, on constate que 75 % des actives occupent un emploi dans les services divers et dans les banques, le commerce et les assurances, la proportion des femmes dans ces trois dernières catégories ayant passé entre 1900 et 1960 de 27 % à 44,1 % !

Pourtant, les employées occupent en général un emploi subalterne : en 1960, plus d'un employé suisse sur cinq occupe un poste supérieur alors que la proportion est de un pour vingt-cinq en ce qui concerne les Suissesses.

CENTRE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS FÉMININES

Sous la présidence souriante et énergique de Mlle Weibel cette assemblée générale s'est fort bien déroulée. Le rapport de 1969 permet de constater combien est grande la tâche du Centre de liaison : présences dans de nombreuses commissions cantonales, représentation dans diverses assemblées annuelles, travail au comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Signalons que Mmes Raymond-Denzler et Junod ont été nommées à la commission de la protection des civils et à celle de gérontologie. Mme Suzanne Dunand-Fillioi a été élue nouveau membre du comité et Mlle Weibel réélue par acclamations ainsi que ses collaboratrices si dévouées.

Un intéressant rapport sur l'Aide aux mères montra que cette utile société a rendu service en 1969 à 87 mères suisses et à quelque 50 étrangères.

Il appartenait à Mme M. Narbel, Dr ès sciences, de parler d'une façon vivante et objective de la protection de la nature, sujet à l'ordre du jour en cette année 1970 ; Mme Narbel sut nous placer en face de nos responsabilités et nous montrer que nous pouvons, chacune, contribuer à la protection de notre milieu naturel.

M. Lechner.

FEMMES SUISSES S'EST TROMPÉE.

Lors des élections communales vaudoises (novembre 1969), à Apples, les élues étaient : Mmes Bersler Marthe ; Decollogny Irène ; Mlle Decollogny Violette.

Dans notre liste, nous avions omis l'une d'elle et attribué un prénom de fantaisie à une seconde.

Après les élections cantonales

VAUD

L'élection du Grand Conseil vaudois, qui s'est déroulé les 28 février et 1er mars derniers, a assuré des sièges à 22 femmes. Sur les 30 arrondissements électoraux, 20 présentaient des candidates. Mais, en fin de compte, ce ne sont que 7 d'entre eux qui ont envoyé des femmes les représenter au sein du législatif cantonal. Voici le nom de ces élues :

Lausanne (50 députés) :

Liliane Favre, nouvelle, soc.
Violette Parisod, soc.
Lily Viret, rad.
Olga Cardis, rad.
Jeanine Marguerat, rad., nouv.
Anne-Catherine Ménétrez, pop
Odette Verrazzi, pop, nouvelle
Suzanne Cornaz, lib.
Elizabeth Biauudet, lib.
Marguerite Narbel, lib., nouv.
Odile de Morsier, lib., nouv.
Marie-Louise Mauron, chrét.-soc., nouvelle

Pully (7 députés) :

Marie-Louise Trépey, rad.
Isabelle de Dardel, soc.
Gabrielle Rosselet, lib.

Romanel (11 députés) :

Lucile Givel, rad., nouvelle
Nelly Bettex, pop

Avenches (3 députés) :

Juliette Hediger, rad.

Tour-de-Pelliz (7 députés) :

Suzanne Bercher-Golaz, soc.

Nyon (6 députés) :

Madeleine Forel, pop, nouvelle
Gabrielle Ethenoz, soc.

Yverdon (7 députés) :

Marie-Louise Jaccard, soc., nouvelle

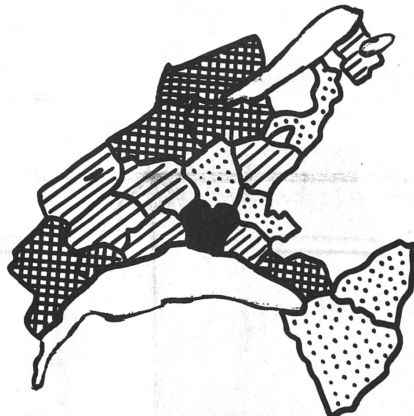
Signalons qu'à Pully Mme Trépey est sortie en tête de tous ses colistiers et que Mme Madeleine Forel siègera sur les bancs du Grand Conseil à côté de son mari, M. Armand Forel. C'est la première fois qu'une pareille situation se présente en Suisse.

La proportion des élues est de 11,1 %, celle des élus de 35,9 %. Ce sont les libéraux lausannois qui réussissent la représentation la plus équilibrée, avec 4 députés hommes et 4 députés femmes. Pully s'en approche (3 rad., 2 lib., 2 soc.) dans sa représentation globale avec 3 femmes et 4 hommes.

Il y a huit ans, 12 femmes entrèrent au Grand Conseil. En 1966, elles étaient 15. Aujourd'hui elles sont 22 ; ce progrès est réjouissant.

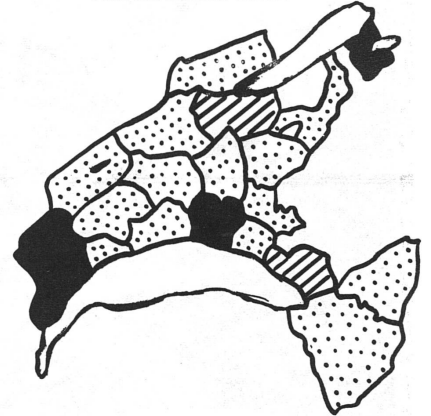
Les deux cartes ci-dessous, établies par Mmes Simone Chapis-Bischof, montrent clairement dans quelles parties du canton la participation de la femme à la vie politique est le mieux acceptée.

PROPORTION DES CANDIDATES



■ Plus de 15 %
■ De 11,1 % à 15 %
■ Moins de 11,1 %
■ Zéro %

PROPORTION DES ÉLUS·ES



■ 20 % et plus
■ Moins de 11,1 %
■ Zéro %

MAITRE YVONNE TOLMAN-GUILLARD A LAUSANNE

Les Femmes socialistes vaudoises avaient organisé, le 19 février, un débat sur le thème : La femme et la loi. Autour de Roger Nordmann étaient réunis Me Yvonne Tolman-Guillard, membre du Barreau de Paris, Me Emma Kammacher, de Genève, qui fut la première femme président d'un Grand

Conseil, Mmes Pierrette Blanc et Madeleine Chevallaz, journalistes, et M. Jean-Jacques Leu, juge cantonal.

Le débat eut le mérite d'établir un dialogue avec les spectateurs ; des jeunes ont pris la parole et soulevé des problèmes intéressants ; cependant, il ne fut pas facile, pour Roger Nordmann, de maintenir cet attelage spectateurs-conférenciers, chacun tirant dans une autre direction et nous regrettons, pour notre part, que les personnalités n'aient pas pu s'exprimer davantage.

Me Y. Tolman-Guillard a expliqué brièvement, mais avec beaucoup de netteté, le nouveau régime matrimonial légal, instauré par la France en 1965 : le régime de communauté réduite aux acquêts : chaque époux conserve en propre ce qu'il apporte au moment du mariage. Tout ce qui est acquis par la suite devient bien commun. Chaque époux administre ses biens propres et en dispose à son gré. Les intérêts et économies tombent dans les biens communs ; c'est le mari qui administre ceux-ci, mais il est soumis à un certain nombre de restrictions : par exemple, il ne peut pas vendre d'immeubles sans l'accord de sa femme. Ce régime n'a bien entendu pas contenté pleinement les associations féministes françaises, mais c'est un progrès sur le régime matrimonial antérieur ; Me Y. Tolman estime qu'il est même supérieur à celui de la séparation des biens.

Le régime proposé par la première commission chargée de la révision du droit de la famille en Suisse était supérieur, mais on sait que les cantons consultés ont désapprouvé l'ensemble des propositions de cette commission et il a fallu en nommer une nouvelle qui est au travail en ce moment.

S. Ch.

LESSIVE DU SOLDAT

Mme G. Duboux-Fonjallaz, présidente depuis vingt-cinq ans, a ouvert l'assemblée annuelle de la Lessive du soldat en saluant les personnalités présentes, déléguées de l'armée et du gouvernement.

Mme Jéquier a présenté le rapport des activités 1969 : 90 soldats ont eu recours à l'association qui a réceptionné durant l'année 499 sacs ; 8296 vêtements ont été lavés, remis en état, repassés.

La commune de Lausanne, dont l'aide annuelle est de 3500 francs, ainsi que diverses institutions ont été remerciées pour leur contribution.

Les colonels Baudet, Delay et le colonel brigadier Nicolas remercièrent la Lessive du soldat, tandis que le professeur Biauudet, vice-recteur de l'Université de Lausanne, parla de la position de la presse, des problèmes de censure, pendant la seconde guerre mondiale.

NEUCHÂTEL

LYCEUM-CLUB

Lors de son assemblée générale du 18 février, le Lyceum-Club a pris congé de sa présidente, Mme Antoinette de Montmollin.

Pendant plus de dix ans, cette lycéenne émérite a dirigé le club avec un dynamisme, un éclectisme tout particuliers et un sens aigu du rôle que la femme peut jouer dans la société.

Pour la remplacer, il a été fait appel à Mme Marguerite Lambert.

ON DA LA NATURA
ANNÉE DE LA NATURE
1970
JAHN DER NATUR
ANNO DELLA NATURA

La journée des femmes vaudoises

Le Centre de liaison des associations féminines a organisé, le 5 mars, sa 40^{ème} Journée des Femmes vaudoises, sous la présidence de Mme S. Pernet-Rochat. M. Schumacher apporte le salut des autorités cantonales et termina son allocution en exprimant le vœu que la famille soit revalorisée. Ensuite, Mlle Gaillard, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, parla de cette organisation de faite qui groupe 259 associations (6 il y a 70 ans, au moment de la fondation) et dit quelques mots seulement du congrès auquel elle venait de prendre part, à Bangkok. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Trois conférences, toutes passionnantes, étaient au programme de la journée, placée sous le signe de la protection de la nature. M. E. Küttel, député, développa ce sujet : « Protection de la nature et développement économique » tandis que M. E. Alther parla des « Réserves vaudoises ». De l'exposé de Mme M. Narbel, Dr ès sciences, privat-docent à l'Université, nous tirons dans notre prochain numéro certaines données bien propres à nous faire réfléchir sur les problèmes urgents que nous pose la dégradation de la nature.

le traitement Asba

- fortifie le milieu buccal
- diminue les dépôts de tartre
- arrête le saignement des gencives
- insensibilise les collets
- prévient le déchaussement

dentifrice **Asba**,
conseillé par votre dentiste